



Nicodème Anani Barrigah-Bénissan
Archevêque Métropolitain de Lomé

N°50/2021/NB

Lomé, le 12 février 2021

Chers Pères, Frères et Sœurs de la Vie Consacrée,
Chers Frères et Sœurs en Christ,

Nous voici à la veille du carême, un temps de grâce que le Seigneur nous offre pour revenir à lui "de tout notre cœur". Pendant quarante jours, dans la prière, le jeûne et le partage, nous allons implorer du Seigneur la grâce de la conversion du cœur et du renouvellement de notre être pour célébrer dans la joie la solennité de Pâques.

Afin de vous aider à vivre avec fruit ce temps de combat spirituel, je viens vous communiquer quelques dispositions et vous adresser quelques exhortations :

- **Le mercredi des cendres** : conformément à la Note publiée le 12 janvier 2021 par la Congrégation pour le Culte et la Discipline des Sacrements, l'imposition des cendres se fera ainsi : après la prière de bénédiction des cendres et aspersion d'eau bénite, le prêtre, s'adressant aux fidèles, dit une fois pour toutes l'une des formules d'imposition des cendres ; puis il se lavera les mains et prendra les cendres qu'il **laissera tomber sur la tête** de chacun sans rien dire et sans toucher les personnes.
- **L'Eucharistie** : dans les lieux ouverts au culte, elle sera offerte de manière particulière pour les intentions suivantes : notre conversion personnelle, l'unité de l'Église et notre victoire sur les forces du mal.
- **Le chapelet ou le rosaire** : je recommande également que cette prière mariale soit faite personnellement, en famille ou en communauté pour les mêmes intentions.
- **Le chemin de croix** : j'exhorte vivement les fidèles laïcs, les personnes consacrées et les prêtres à faire cette prière personnellement ou en communauté durant ce temps de Carême.
- **Le sacrement de la réconciliation** : que les prêtres l'organisent avec soin afin que les fidèles puissent faire ou redécouvrir l'expérience de la miséricorde de Dieu et recevoir dans ce sacrement le pardon de leurs péchés.
- **Le jeûne** : redécouvrons l'importance de ce geste de foi qui nous dispose davantage au combat spirituel.
- **Les actes de miséricorde** : pratiquons-les avec générosité dans l'humilité et la foi.

Puisse ce temps privilégié que nous allons bientôt commencer nous éloigner du péché, rompre nos liens avec le mal et nous rapprocher davantage du Seigneur ainsi que de nos frères et sœurs.

N.B. : Je profite de l'occasion pour rappeler que durant toutes les célébrations précitées le strict respect des mesures barrières (port de masque obligatoire, lavage des mains et l'usage des gels hydroalcooliques) est de rigueur aussi bien pour les fidèles que pour les célébrants.

+Nicodème A. Barrigah-Bénissan
Archevêque de Lomé